

<https://ricochets.cc/La-saga-des-Decrocheuses-de-Valence-Rassemblement-de-soutien-24-octobre-2023-Valence.html>



La saga des « Décrocheuses de Valence » - Rassemblement de soutien le 24

- Les Articles -

Date de mise en ligne : mardi 17 octobre 2023

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Rappel des faits :

Léa, Lucie et Anne-Marie , décrocheuses du portrait de Macron dans la mairie de la Roche de Glun, , lors de la campagne nationale de 2019 « Décrochons Macron » initiée par l'association ANV-Cop 21 , pour dénoncer l'inaction climatique et sociale du gouvernement, ont été relaxée en 1re instance au tribunal de Valence, en novembre 2020.

Le parquet fait aussitôt appel et elles se retrouvent en Cour d'appel de Grenoble en juin 2021, condamnées du chef de « vol en réunion » pour une peine d'amende de 200Euros avec sursis .

Les « décrocheuses » se pourvoient en cassation. La Cour de cassation rejette les pourvois en mai 2022.

Estimant que leur liberté d'expression a été atteinte , elles seront parmi 11 autres décrocheurs et décrocheuses à saisir la Cour Européenne de Droits de l'Homme . Le dossier est déposé en automne 2022.



Militante mais pas délinquante :

Entre-temps, Anne-Marie est convoquée au commissariat de Valence en janvier 2023 pour lui demander de redonner ses données biologiques car elles auraient été perdues et n'apparaissent pas dans le le FNAEG, fichier national automatisé des empreintes génétiques !

Lors de la perquisition à son domicile et son audition à la Police judiciaire, le 16 avril 219, elle a accepté de donner ses empreintes génétiques.

A noter que tout son matériel informatique a été réquisitionné pour 6 mois.

Anne-Marie est à nouveau en procès pour refus de donner ses empreintes le mardi 24 octobre 2023, 15h30, au tribunal de Valence.

Rassemblement de soutien à 15h !